



CIVIL SOCIETY PARTNERSHIPS
FOR THE UN WE NEED

TOGETHER FIRST
A GLOBAL SYSTEM THAT WORKS FOR ALL

L'ONU75 : UNE DÉCLARATION DES PEUPLES & UN PLAN D'ACTION MONDIAL

**L'humanité à la croisée des chemins : des
solutions à l'échelle du monde face à des défis
planétaires**



**LE FORUM DES PEUPLES ONU75 POUR L'ONU
QUE NOUS VOULONS
14 et 15 mai 2020**

Table des matières

L'humanité à la croisée des chemins : des solutions à l'échelle du monde face à des défis planétaires	2
Créer un environnement favorable	5
Un plan d'action mondial : l'ONU dont nous avons besoin pour créer le monde que nous voulons	6
Un engagement des populations	6
Recommandations à l'intention des états-membres et des Nations unies	7
Annexe : Propositions	9

L'humanité à la croisée des chemins : des solutions à l'échelle du monde face à des défis planétaires

1. À une époque où le changement progresse à un rythme et à une échelle sans précédent dans l'histoire, nous pouvons et devons jeter les bases d'un meilleur cheminement pour l'humanité. Cette année, nous pouvons imprégner un virage fondamental à notre trajectoire et nous faire évoluer vers un monde de prospérité partagée, fondé sur des engagements transcendants. Une crise sanitaire mondiale a ébranlé l'ordre mondial au plus profond. Aucune communauté n'est à l'abri et nous ne pouvons plus nous comporter comme si nos institutions actuelles étaient suffisantes pour assurer notre avenir. Toutefois, à l'instar des Nations Unies émergeant des cendres de la Seconde Guerre mondiale, notre réponse à ce défi pourrait fournir l'occasion de transformer la gouvernance mondiale afin qu'elle reflète ces nouvelles réalités.
2. Au cours de ses 75 années d'histoire, l'ONU peut se féliciter d'avoir largement contribué à la réalisation de ses objectifs fondamentaux : « sauver les générations futures du fléau de la guerre », promouvoir les « droits fondamentaux de l'homme », établir les conditions du respect de la « justice et du droit international » et « promouvoir le progrès social et de meilleures normes de vie dans une plus grande liberté ». Nous lui sommes reconnaissants ainsi qu'aux milliers de personnes qui ont consacré leur vie à son succès.
3. La pandémie actuelle révèle plus que jamais que les peuples et la planète partagent un destin commun et que les systèmes sur lesquels nous comptons sont interdépendants. Des risques bien connus mais longtemps ignorés, comme les inégalités de toutes sortes, se font plus évidents et exacerbés. Nous ne pouvons plus continuer à prioriser des chemins économiques étriqués comme s'ils satisfaisaient les besoins sociaux, financiers et environnementaux des communautés, ou reflétaient la véritable richesse des nations. La crise climatique, les indignités bien ancrées telles que la discrimination sociale, sexiste et raciale, et l'absence d'efforts de coordination suffisants pour résoudre des problèmes solubles, démontrent la nécessité d'un leadership caractérisé non pas par des victoires à court terme, mais par une action urgente en faveur d'une vision globalement inclusive et dans la durée. Nous avons d'énormes capacités techniques, mais une volonté collective beaucoup plus grande est nécessaire pour les mettre au service du combat contre les risques auxquels nous sommes confrontés.
4. Pour faire face aux défis mondiaux, il faut changer fondamentalement la conception que l'on a de la relation de l'humanité avec la terre, la vraie richesse, le progrès, le développement, le rôle et la nature du pouvoir et de la gouvernance, ainsi que les valeurs fondamentales de l'humanité. Des solutions ne seront identifiées que si nous nous

engageons tous à adopter une attitude nouvelle de collaboration, d'innovation et d'action. Le paradigme « nous contre eux » ne répond plus aux besoins de l'humanité. Nous devons rebâtir les liens de confiance à tous les niveaux, avec une citoyenneté active et informée, soutenue par un leadership démocratique et responsable. Il est temps de s'engager à nouveau envers une vraie justice et le bien-être de chaque population, sans préjudice, en se fondant sur les dispositifs internationaux en matière de droits de la personne.

5. Nous nous engageons à galvaniser la base, à mobiliser les masses et à faire notre part pour mettre en œuvre les ententes conclues. Notre impact est cependant entravé par le recul de la démocratie, la corruption montante, la répression des libertés fondamentales, la propagation de la désinformation et un climat de méfiance généralisée dans le monde. Nous nous tournons vers l'ONU et ses États Membres pour apporter une réponse décisive et renforcer la coopération internationale. Nous comptons sur eux pour tracer une voie à l'humanité qui non seulement s'attaquerait aux vulnérabilités, mais qui respecterait également la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Agenda 2030.
6. Ce moment représente une rare occasion pour l'humanité de faire preuve d'imagination et de créer des cadres institutionnels plus efficaces à partir d'une gouvernance mondiale renforcée, centrée sur l'individu et fondée sur des valeurs acceptées de tous. Pour réaliser l'avenir que nous voulons – prévenir la guerre et maintenir la paix, faciliter le développement durable, mettre fin à la pauvreté et protéger les droits de l'homme universels — ceux qui occupent des postes d'autorité et de responsabilité doivent adopter une approche transformationnelle de la gouvernance mondiale.
7. Le moment est venu **de lancer un projet ambitieux, non partisan, transparent et inclusif pour identifier les lacunes en matière de gouvernance mondiale et élaborer une stratégie cohérente pour les combler** afin de mieux réaliser la vision de la Charte des Nations Unies. Les risques auxquels nous sommes confrontés sont trop grands pour qu'un segment de la société s'y attaque seul et c'est pourquoi nous sommes prêts à travailler avec nos gouvernements, les Nations Unies et tous les peuples pour ouvrir un nouveau chapitre de partenariat pour la paix, la justice, l'égalité, la dignité et le développement durable.
8. Le progrès dépend d'une participation universelle. Tous doivent être prêts à travailler de manière constructive et de bonne foi pour le bien-être commun de tous, tandis que les gouvernements doivent s'engager à faire preuve de transparence, d'inclusivité et d'un esprit de collaboration. Nous reconnaissons que la sagesse des populations autochtones a une valeur intrinsèque pour tous; que les innovations donnent aux personnes

handicapées des moyens de faire des percées dans un vaste éventail de domaines; que le rapprochement entre la créativité des jeunes et l'expérience des personnes âgées, en se combinant, permet de créer de nouvelles solutions pour tous; que l'égalité des sexes conduit à des sociétés plus pacifiques, sûres, résilientes et prospères; et que prendre soin de l'environnement et de notre propre bien-être sont inextricablement liés. Les avancées de l'un conduisent au progrès pour tous.

9. Les contributions de la société civile et des mouvements sociaux cruciaux – mettant parfois les participants en danger - témoignent de la nécessité de créer un ordre démocratique plus participatif qui s'appuie sur la créativité du plus grand nombre de gens possible et permet à ceux-ci de façonner collectivement leur avenir. La voix constructive de la société civile doit être entendue et incluse par la protection des libertés fondamentales de réunion, d'association et d'expression. Il faut renverser la tendance à la réduction de l'espace civique dans le monde, y compris à l'Organisation des Nations Unies elle-même, et lutter contre la montée de l'oppression, de l'intimidation et des menaces contre la société civile.
10. « Nous, les peuples », continuerons de travailler au renforcement des cadres mondiaux et d'encourager nos gouvernements à respecter les engagements politiques qu'ils ont pris à Beijing, Addis-Abeba, Paris et au-delà. Les avertissements et rapports émis par l'ONU doivent être pris en compte. Les menaces actuelles à la paix, unimaginables il y a 75 ans, exigent une action collective toujours plus grande, mais le Conseil de sécurité, laissé inchangé, n'est pas en mesure de répondre adéquatement.
11. Nous réaffirmons notre attachement aux pactes et traités visionnaires relatifs aux droits humains, d'autant plus que la pandémie accroît les dangers et la discrimination auxquels sont confrontés les groupes marginalisés. La discrimination à l'égard de toute personne fondée sur une identité est inacceptable. Il est essentiel de remédier au sous-financement grave du système des droits humains pour accrédi-ter la rhétorique des États Membres sur la centralité des droits humains pour l'ordre international.
12. Nous appuyons l'Accord de Paris sur le climat et continuerons de plaider en faveur de sa pleine mise en œuvre. Nous reconnaissons qu'en plus des engagements nationaux volontaires, la résolution de la crise climatique doit faire appel à une action mondiale coordonnée, ainsi qu'à l'instauration de cadres juridiquement contraignants, à une échelle sans précédent historique.
13. Nous réaffirmons notre attachement à l'Agenda 2030 en tant que feuille de route pour le développement durable. Nous reconnaissons que les systèmes actuels donnent la priorité à un développement axé sur le PIB, ce qui tend à aggraver les inégalités, à favoriser une consommation excessive, à renforcer une concurrence inéquitable et à exacerber la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Notre ordre

économique et financier, tel qu'il est constitué, va à l'encontre de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030. Il est nécessaire d'aligner d'urgence les modèles macroéconomiques en fonction des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, en reconnaissant que l'économie doit être un moyen, et non une fin, pour une société meilleure et une planète plus saine.

Créer un environnement favorable

14. Nous exhortons nos gouvernements à créer un environnement qui permette à l'ensemble de la société de contribuer au développement durable et de bâtir des communautés résilientes. Les conditions préalables suivantes sont essentielles à l'avancement des sociétés, des nations et du monde :
 - A. La bonne gouvernance** doit être comprise comme un service public engagé envers l'autonomisation de tous, en particulier celle des communautés historiquement négligées et défavorisées, pour qu'elles deviennent les acteurs de leur développement. Tout le monde a le droit et la responsabilité de participer aux affaires publiques.
 - B. Des sociétés pacifiques et inclusives** sont nécessaires au développement durable, notamment en donnant accès à la justice pour tous et en bâtissant des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. La paix est plus que la fin de la guerre et de la violence. Elle représente une forme de promotion des économies, des actions, des comportements et des lois qui soient compatibles avec une culture de paix.
 - C. La dignité et les droits humains** sont universels, et toutes les institutions doivent surmonter de manière proactive les préjugés et promouvoir la justice.
 - D. L'égalité des chances** doit être accordée à tous ceux dont les voix ont été étouffées dans la sphère publique, car la société doit pouvoir bénéficier de leur contribution. L'égalité des sexes est une condition préalable au succès de toute politique ou tout programme. L'inclusion des jeunes dans la prise de décisions à tous les niveaux assure l'équité intergénérationnelle.
 - E. La confiance** se construit à partir d'un ordre cohérent et efficace fondé sur des règles ; cet ordre doit être inclusif, ouvert, responsable, représentatif et équitable, garantissant les droits de tous. Les décisions doivent être prises conformément aux données scientifiques et empiriques.
 - F. L'éducation** est au cœur de l'avancement de toute société. Notre monde interconnecté exige que les enfants et les adultes développent une éthique de citoyenneté et de solidarité mondiales.
 - G. Le développement durable** exige de tenir compte des coûts liés à la réparation des dégradations de l'environnement, à l'atténuation des dommages anthropiques, au respect des limites planétaires et à la gestion des biens communs mondiaux. Cela signifie qu'au moment d'adopter des politiques aujourd'hui, il faut tenir compte de leur impact sur les générations futures.

- H. La prospérité** est le résultat naturel de sociétés résilientes qui pensent au-delà du seul progrès matériel pour inclure les dimensions sociales et spirituelles du bien-être.
 - I. Le financement** doit être mis à disposition pour lutter contre la discrimination et les inégalités, protéger ceux qui en ont le plus besoin et soutenir les mouvements sociaux qui contribuent à subvenir aux besoins des populations.
 - J. La mise en œuvre des accords internationaux** conclus, y compris la Charte des Nations Unies elle-même, est nécessaire pour que ces accords aient un impact concret au-delà de la rhétorique et des espoirs.
-

Un plan d'action mondial : l'ONU dont nous avons besoin pour créer le monde que nous voulons

Un engagement des populations

- 15. Depuis des temps immémoriaux, les individus et les communautés ont trouvé des moyens de faire progresser leurs sociétés, quel que soit l'environnement politique. Aujourd'hui, rien n'est différent. Nous nous engageons à engager vigoureusement toutes les parties prenantes conséquentes afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux les plus pressants en ayant recours aux moyens les plus divers. Nous allons :
 - a. Respecter nos engagements et nous dédier à nouveau à la réalisation des accords internationaux conclus ;
 - b. Appliquer les principes fondamentaux relatifs aux droits humains et travailler au nom des personnes les plus laissées pour compte ;
 - c. Promouvoir les principes fondamentaux dans toutes nos actions, y compris, sans réserve, l'égalité des sexes, l'inclusion, la citoyenneté et la solidarité mondiales et la résilience ;
 - d. Rechercher, initier et renforcer les partenariats entre les gouvernements et les parties prenantes à tous les niveaux ;
 - e. Élever la voix face à l'injustice ;
 - f. Protéger et élargir l'espace nécessaire à la participation de la société civile à la sphère publique ;
 - g. Rechercher des solutions innovantes aux défis locaux, régionaux et mondiaux ;
 - h. Veiller de plus en plus à ce que nos contributions soient fondées sur des bases probantes ;
 - i. Trouver et exploiter de nouvelles avenues de changement, y compris en appuyant les technologies facilitant l'écllosion de possibilités nouvelles ;
 - j. Soutenir et engager la base et tous ceux qui sont les plus profondément touchés par différentes ou leur mise en oeuvre;

- k. Aider l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à renforcer la gouvernance et la représentativité mondiales, notamment en faisant progresser l'application des recommandations énoncées ci-dessous et des innovations futures.

Recommandations à l'intention des États Membres et des Nations Unies

- 16. Nos délibérations des derniers mois ont porté sur trois priorités énoncées ci-dessous, ainsi que sur une foule d'autres suggestions (annexe) qui, si elles étaient mises en œuvre, aboutiraient à une gouvernance mondiale plus efficace. Nos propositions prioritaires pour les États membres sont les suivantes :
 - a. **Mettre en place un mécanisme de suivi obligatoire post-2020 pour améliorer la gouvernance mondiale.** L'objectif de ce mécanisme, mandaté par les États membres, est d'établir un nouveau pacte pour une gouvernance mondiale plus équitable et plus efficace et de rétablir la confiance envers les institutions mondiales. Ce mécanisme, en collaboration avec le Bureau du Secrétaire général, doit entreprendre un examen détaillé des défis mondiaux et de nos réponses afin d'identifier les options permettant de rendre le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales plus aptes et véritablement représentatifs. Il devrait garantir le plus haut niveau d'inclusion et de transparence, et exploiter les idées, les réseaux, l'expertise et les capacités de tous les acteurs, étatiques et non étatiques, pour s'attaquer aux problèmes transnationaux nouveaux et émergents.
 - b. **Financer les Nations Unies d'une façon plus prévisible et avec une croissance régulière.** Le manque de financement actuel sape l'efficacité de l'action du système des Nations Unies. Tant que les États membres ne déboursent pas leurs cotisations annuelles et ne respecteront pas leurs engagements financiers, le système des Nations Unies ne sera pas en mesure de répondre aux besoins de plus en plus interdépendants des peuples et des nations du monde entier. En outre, les processus budgétaires archaïques de l'ONU doivent être rationalisés. Enfin, une série d'options connexes doivent être envisagées pour mieux financer l'ONU, comme la taxation mondiale sur des produits comme les combustibles fossiles ou le carbone.
 - c. **Améliorer les modalités de participation de la société civile et des autres parties prenantes.** La société civile et d'autres parties prenantes sont des partenaires clés et l'accroissement systématique de leur participation est cruciale pour relever les défis mondiaux actuels et futurs, notamment :
 - 1. *Consacrer un point focal pour la société civile au Secrétariat de l'ONU.* Un point focal de l'ONU pour la société civile au niveau de Secrétaire général adjoint permettrait des partenariats plus profonds avec la société civile dans la réalisation des travaux de l'ONU. En créant un bureau spécifiquement dédié aux relations avec la société civile, l'ONU et les États membres pourraient faire plus et faire mieux en exploitant l'engagement profond des milliers d'ONG.

2. *Un examen global de la participation des parties prenantes aux différents processus des Nations Unies* — examen qui serait suivi de discussions, d'adoptions et de mises en œuvre de propositions de réforme bien conçues — contribuerait à une approche transparente et plus démocratique à l'intégration du concept « Nous les peuples ».
3. *Accroître l'utilisation des technologies de communication.* À l'heure où les innovations en matière de communications permettent une plus grande transparence, inclusion, responsabilisation et participation, l'ONU doit exploiter les avantages des nouvelles technologies pour tous les peuples du monde entier afin d'atténuer la fracture numérique.
4. *Créer un mécanisme mondial de pétition.* Une initiative citoyenne mondiale permettrait à une masse critique d'individus d'ordonner aux États Membres de placer des questions préoccupantes à l'ordre du jour des Nations Unies.

17. Les menaces mondiales auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés sont sans précédent, et les conséquences de l'inaction sont désastreuses. Nous appelons l'ONU et ses États membres, les chefs d'État et de gouvernement, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes, les représentants élus et tous les citoyens à prendre des mesures audacieuses fondées sur la reconnaissance de notre destin commun et à travailler à la création d'institutions mondiales qui reflètent et répondent à cette réalité. Nos diverses populations, nations et cultures ont les compétences et les ressources nécessaires pour relever les défis qui nous sont présentés. Nous réaffirmons par la présente les valeurs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies «Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux » et encourager le « respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous» en intégrant les valeurs et les principes de l'ONU dans les habitudes, les perspectives, les attitudes, les mesures et les institutions si essentielles à la réalisation du potentiel collectif mondial.
18. Que les générations futures se rappellent que 2020 aura été l'année où une humanité menacée a décidé, d'une seule voix, de se débarrasser d'un passé dangereux et de prendre le chemin d'un avenir commun, fait de dignité, d'espoir et de prospérité pour tous. Qu'à l'occasion de ce 75e anniversaire, les États Membres se joignent aux peuples du monde pour susciter d'urgence l'action qui permette enfin de réaliser la vision de la Charte des Nations Unies.

ANNEXE DES PROPOSITIONS

1. Les États membres sont invités à considérer les recommandations suivantes comme point de départ des délibérations avant et après le sommet des Nations Unies. Divisées en trois catégories d'actions immédiates, de propositions à moyen terme et d'aspirations à long terme, ces suggestions aboutiraient à un système renforcé des Nations Unies pour son centenaire et au-delà.

2. **Les mesures** immédiates doivent refléter l'urgence de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris, en particulier à la lumière de la pandémie en cours. Nous devons saisir toutes les occasions pour accélérer les progrès et démontrer des changements mesurables aux niveaux national et infranational. Nos efforts de rétablissement doivent inclure des investissements majeurs pour nous propulser vers un monde plus égal, plus inclusif, plus juste et plus résilient. En temps de crise, nous appelons les gouvernements à assurer la protection des droits humains, des libertés fondamentales et de l'espace civique. Les mesures opérationnelles immédiates qui peuvent être mises en œuvre à court terme sont les suivantes :
 - a. **Adopter une approche couvrant l'ensemble de l'écosystème en liant la gouvernance climatique à d'autres accords, protocoles, conventions et innovations environnementaux.** Une approche à l'échelle de l'écosystème permettrait d'harmoniser une myriade d'accords environnementaux internationaux avec les États et les non-États ainsi que leurs actions en faveur du développement réglementaire et technologique. Une coordination renforcée devrait commencer par les quatre grandes conventions environnementales (changement climatique, biodiversité, lutte contre la désertification, et droit de la mer), pour ensuite s'étendre aux plus de 300 autres accords environnementaux existants (tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution, la terre et l'eau) comme en témoignent les négociations en cours en vue d'un nouveau Pacte mondial pour l'environnement. L'action climatique et la transition vers des économies à zéro carbone offrent des possibilités de réduire la pauvreté, les inégalités, la perte de biodiversité et l'injustice. Pour relever les défis existentiels du changement climatique, des menaces qui pèsent sur la biodiversité mondiale et d'autres frontières planétaires, nous faisons appel à des évaluations scientifiques et technologiques renforcées ainsi qu'à de meilleurs processus de développement (y compris des engagements en réponse aux conclusions du GIEC); l'augmentation du financement des plans pour le développement durable; et le déploiement de nouvelles technologies entièrement conformes à l'objectif inférieur de 1,5°C de l'Accord de Paris et des autres obligations internationales en matière d'environnement. Les Nations Unies devraient également continuer à soutenir l'atténuation par les pays, individuellement, des menaces écologiques actuelles et futures ainsi que les innovations technologiques nationales et internationales.
 - b. **Améliorer la crédibilité, l'efficacité, la vitalité et la légitimité de l'architecture internationale des droits de l'homme.** La pleine réalisation des droits humains

fondamentaux représenterait, en soi, un changement transformationnel vers la revitalisation du système mondial. Pour ce faire, il faudrait augmenter le budget considérablement sous-financé du système des droits de l'homme et veiller à ce que les valeurs centrées sur les droits de la personne soient à l'avant-plan. L'examen périodique universel doit avoir une imputabilité accrue pour susciter des changements sur le terrain. L'appel à l'action du Secrétaire général pour les droits de l'homme ne peut être qu'une simple aspiration s'il ne s'assied pas sur une architecture plus robuste des droits humains à l'appui de cette action.

- c. **Créer un système de santé mondial plus coordonné, plus complet et plus résilient.** Il est nécessaire de disposer de lignes directrices et de normes mondiales agréées pour faire face aux pandémies ; de réseaux avancés de recherche et développement indépendants sur les vaccins et le traitement ; de systèmes de surveillance et d'alerte précoce des éclosions ; et de modes de gestion des transmissions transfrontalières. En outre, il est temps de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et d'éviter l'aggravation des inégalités mondiales face à une crise. Les dirigeants gouvernementaux et les décideurs politiques doivent travailler avec les scientifiques et autres experts pour renforcer le système multilatéral pour assurer une meilleure coordination mondiale afin d'établir des normes de santé les plus élevées possibles. Nous devons mettre sur pied des systèmes de santé publique robustes, avec accès universel et, quel que soit le pays ou ses circonstances, prestation de soins de santé de façon respectueuse des droits des personnes, de l'égalité des sexes et de l'inclusion.
- d. **Accroître l'efficacité institutionnelle pour ne laisser personne et aucune nation en arrière.** Le mandat des organismes de surveillance des divers accords internationaux doit être renforcé, sur la base d'une plus grande responsabilisation et d'incitations accrues à la conformité ainsi que de mesures dissuasives en cas de non-conformité. L'examen en cours des modalités du Forum politique de haut niveau, par exemple, doit aboutir à un organe renforcé et plus responsable permettant une plus grande appropriation nationale et locale.
- e. **Renforcer les institutions et les services chargés de promouvoir le développement et le rétablissement en pleine connaissance des risques.** Pour mieux se préparer aux futures crises mondiales, les organismes des Nations Unies doivent être renforcés afin d'intégrer la prévention et la préparation à tous les niveaux de politiques. Certaines mesures politiques visant à atteindre ces objectifs pourraient comprendre des mesures universelles de protection sociale ainsi que des investissements dans des programmes communautaires, des services de justice et des espaces sûrs en temps de crise.

3. **Propositions à moyen terme.** La revitalisation du multilatéralisme repose sur les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales s'ils saisissent les occasions de faire progresser la coopération et les synergies mondiales. Les principales propositions d'action à moyen terme sont les suivantes :

- a. **Créer des commissions ad hoc pour traiter les questions émergentes.** Alors que l'humanité approfondit sa compréhension des menaces et des opportunités

auxquelles elle est confrontée et de son interdépendance mondiale, il faudra créer de nouvelles institutions qui prennent en compte ces menaces et ces opportunités. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une commission intergénérationnelle chargée de répondre aux préoccupations des jeunes et des populations vieillissantes ; une commission sur les médias et la technologie chargée de s'attaquer au rôle de la désinformation et d'autres cybermenaces ; et une commission sur les déplacements pour s'occuper des protections, de la reconnaissance juridique et de l'accès aux services pour les personnes déplacées involontairement.

- b. **Mise en œuvre d'une gouvernance mondiale plus représentative.** En particulier, nous recommandons la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies, qui pourrait servir d'organe consultatif auprès de l'Assemblée générale, et serait chargée de proposer des recommandations favorisant le bien-être de tous les peuples et de la planète. Les délégués à l'Assemblée parlementaire pourraient être élus directement par les personnes qu'ils représentent.
 - c. **Accroître l'acceptation universelle des institutions judiciaires internationales, en particulier la Cour internationale de Justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI).** En outre, il faudrait accroître leurs pouvoirs d'exécution, préserver leur indépendance et renforcer leur résilience face aux pressions politiques. Pour la CIJ, cela exige l'élargissement de l'acceptation de la compétence obligatoire de la Cour par une déclaration dite de la « clause facultative » en vertu de l'article 36, paragraphe 2, du Statut de la CIJ. De même, une campagne visant à renforcer l'adhésion à la CPI pourrait renforcer les pouvoirs de l'organisme en tant qu'institution universelle. En ce qui concerne l'application de la loi, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait mettre en place des méthodes de travail renforcées avec la CPI, y compris un protocole ou un code pour soutenir les enquêtes et les poursuites de la CPI, notamment le régime de sanctions (telles que le gel des avoirs), et d'exécution des mandats d'arrêt de la CPI.
 - d. **Élaboration des règles et règlements pour le personnel et les consultants des Nations Unies.** Veiller à ce que tous les fonctionnaires internationaux reçoivent les conseils et le soutien appropriés pour leur permettre de mettre activement en œuvre et défendre les valeurs et les principes de l'ONU. Décrire comment l'ONU respectera son engagement de protéger le personnel qui honore ces valeurs et de tenir responsable le personnel qui ne le fait pas.
4. **Aspirations à long terme.** La réalisation de la vision du monde que nous voulons exige une transformation audacieuse et fondamentale du système mondial actuel à tous les niveaux. En outre, pour faire face aux risques mondiaux croissants, il faut un système des Nations Unies revitalisé et agile, financé de manière fiable, efficacement et exempt des incohérences, des pratiques opaques et des contradictions qui ont émergé au fil des décennies de pratique. Les principales propositions à long terme sont les suivantes:
- a. **Intégrer des changements à l'architecture de paix et de sécurité existante.** Des changements profonds seront nécessaires pour conforter la légitimité bien établie des Nations Unies. Il s'agit notamment de revoir les dispositions du Conseil de sécurité, la dépendance envers un consensus qui tend à réduire considérablement

les ambitions, et toutes les modalités d'interactions entre l'ONU, les États membres et les organisations régionales.

- b. **Mettre à niveau la Commission de consolidation de la paix en un Conseil de consolidation de la paix de l'ONU et lui confier à la fois un mandat de prévention des conflits et de réconciliation/justice transitionnelle.** Le nouveau Conseil obtiendrait des pouvoirs et des responsabilités accrus et serait chargé de diriger l'élaboration des politiques, la coordination, la mobilisation des ressources, la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix qui n'ont pas été abordés directement par le Conseil de sécurité. Il devrait être en mesure de mettre en place son mandat de prévention des conflits grâce à un nouvel outil d'audit de la consolidation de la paix, sur le modèle de l'instrument d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.
- c. **Un cadre plus intégré et cohérent pour les efforts de l'organisation pour rétablir la paix et la sécurité** conformément au programme du Secrétaire général « Maintenir la paix » qui valoriserait l'action préventive et la consolidation de la paix après un conflit, sur un pied d'égalité avec le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. Les systèmes de déploiement pour les opérations de paix de l'ONU reposent sur un « système de secours » désuet basé sur le personnel mis à disposition par les États membres contributeurs. Ce qu'il faut, c'est un investissement beaucoup plus important dans tous les aspects des capacités de consolidation de la paix de l'organisation, y compris la nécessité de capacités plus « permanentes », c'est-à-dire du personnel civil, policier et de maintien de la paix permanent qui serait disponible à court terme pour toutes sortes d'opérations de l'ONU, reflétant mieux ainsi la culture des opérations de consolidation de la paix.
- d. **Paix, désarmement et droit.** Il est essentiel de faire face aux menaces croissantes envers la paix et à l'augmentation de la violence par une action collective accélérée à tous les niveaux, sans recourir à la menace ou au recours à la force. Il est tout aussi essentiel de parvenir à l'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive et à l'abolition complète des guerres instiguées par les États d'ici au centenaire des Nations Unies. Outre les représentants des gouvernements, les négociations de paix et de désarmement devraient inclure des législateurs, des experts et des représentants de toutes les communautés touchées, en particulier les femmes, les jeunes et les minorités. Les processus de paix – très important – devraient constituer des fora qui permettent d'aller au-delà des approches symptomatiques de la paix, par l'identification, l'examen et la prise en compte des causes sous-jacentes des conflits. L'établissement d'un consensus autour des nécessités, des priorités, des valeurs et de la vision communes peut conduire à des résultats moins dépendants des formes négatives de paix axées sur la sécurité et plus liés à une consolidation de la paix positive menant à la prospérité.

WHAT IS THE UN WE NEED?

#multilateralismmatters #MakeUN75Count

@UN 2020



@TogetherFirst

@_UN2020_



@TogetherFirst

www.UN2020.org

www.together1st.org